

◀ Parcoursup, Plan Étudiants, sélection à l'entrée de l'université ▶

Refusons d'appliquer la réforme !

La loi relative « à l'orientation et à la réussite des étudiants » met en place la sélection à l'entrée de l'université, au mépris du droit à l'éducation. Mobilisons-nous contre cette réforme et celles qui l'accompagnent : réformes des lycées, baisse des moyens... Combattons-les par la grève, dans la rue, mais aussi dans nos établissements, pour ne pas nous faire les complices d'un tri social généralisé. Refusons des procédures qui font peser sur nous une charge de travail considérable qui ne correspond pas à nos missions, au détriment des élèves et des futur-e-s étudiant-e-s. SUD éducation appelle les personnels des lycées et des universités, individuellement et plus encore collectivement, à refuser d'appliquer la réforme.

Dans les lycées

Ce qui nous est demandé sur les « fiches avenir » :

Les professeur-e-s principaux (PP) sont supposé-e-s renseigner des « éléments d'appréciation » des élèves sur des compétences y compris extra-scolaires (« engagement citoyen »).

Le ou la chef-fe d'établissement est supposé-e donner un « avis sur la capacité à réussir » de l'élève dans les formations demandées. Il peut pour ce faire consulter le conseil de classe, mais en réalité le choix de l'appréciation lui appartient.

Quels que soient les choix d'orientation des élèves, être leur enseignant-e et à plus forte raison leur chef-fe d'établissement ne donne ni la compétence pour prédire leur capacité à réussir, ni un droit de regard sur leur avenir.

Ces informations sont utilisées par les formations d'enseignement supérieur pour trier automatiquement les dossiers. Mettre des appréciations négatives revient à fermer des portes aux élèves, alors que de très nombreux lycées mettent les avis les plus favorables à tou-te-s.

SUD éducation appelle à ne pas remplir les « fiches avenir », ou à y indiquer automatiquement les mentions les plus favorables pour tous les items :

Éléments d'appréciation PP : mention « très satisfaisante » ou « oui » partout

Et à imposer aux chef-fe-s d'établissement :

Appréciation générale : une phrase type telle que « Par ce vœu l'élève a exprimé sa motivation à réussir dans la filière »

Avis sur la capacité à réussir : « très satisfaisante » partout

Dans les Universités

Ce qui nous est demandé :

Les enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs titulaires sont supposé-e-s effectuer le classement de tou-te-s les candidat-e-s à chaque filière, soit :

- Définir des critères de classement des dossiers pour les trier automatiquement.
- Analyser et classer les dossiers reçus.

C'est bien la sélection des étudiant-e-s à l'entrée de l'université qui est instaurée, puisque les places seront attribuées en fonction de ce classement et dans la limite de capacités d'accueil prédéfinies.

SUD éducation appelle à ne pas élaborer de critères de sélection et à ne pas participer à l'analyse et au classement des candidatures reçues.

Rappelons que les enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses qui exercent des responsabilités administratives n'ont pas de pouvoir hiérarchique sur leurs pairs et ne peuvent donc les contraindre à effectuer ce classement. Il suffit pour répondre aux pressions éventuelles de faire valoir son attribution ou tableau de service pour l'année universitaire en cours, qui ne comporte pas cette tâche de classement des dossiers.

Construisons le rapport de force :

sabotons la sélection des lycéen-ne-s et des étudiant-e-s. Pour une université ouverte à toutes et tous, revendiquons collectivement la création des places correspondant à tous les premiers vœux des étudiant-e-s.